

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL
Tél. 03 21 60 48 60

N/Réf. CD/AB/SP N° 20.709

**Madame la Commissaire
enquêteur**
Mairie de Wimereux
Place du Roi Albert 1er
62930 Wimereux

Saint-Laurent-Blangy,
Le 09 décembre 2020

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex

SIRET 130 013 543 00025

Tél. : 03 21 60 57 57

Email : contact@npdc.chambagri.fr

OBJET : Enquête Publique, projet de classement pointe de la Crèche

Madame la Commissaire enquêteur,

Récemment informée par les services de la DREAL de l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de classement de la pointe de la crèche, notre Compagnie déplore qu'elle ne soit pas officiellement consultée sur ce projet qui inévitablement impactera l'activité agricole.

Bien que la Chambre d'Agriculture ait participé à des réunions de travail, elle tient à réaffirmer certains principes.

Consciente des perspectives paysagères qu'offre la frange littorale du Boulonnais, notre Compagnie s'inquiète du projet de classement qui impactera le développement des exploitations agricoles notamment celle de la ferme de Monsieur Potterie au cœur du hameau d'Honvault.

Cet exploitant agricole est devenu, depuis peu, propriétaire de ce corps de ferme et des terres attenantes. Il a investi dans l'optique d'installer un de ses enfants et de développer l'activité agricole.

Ainsi, l'investissement récent, conséquent, et les possibilités de développement qu'offre ce site ne doivent en aucun cas être perturbés à court et moyen termes.

Nous tenons à signaler qu'une concertation menée avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais a abouti à la création d'un espace de respiration en zone Agricole dans le PLUi opposable, permettant le développement entre autres de cette exploitation agricole, déjà confrontée à l'application de la loi littoral.

Dans le futur, l'intégration de ce corps de ferme dans le futur site classé, aboutira à une sanctuarisation incompatible avec son développement. Nous nous voyons obligés de rappeler que l'agriculture est une activité économique à part entière. Celle-ci contribue au maintien des paysages et à leur mise en valeur.

Siège social

299 boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z



Le recours à une autorisation ministérielle comme énoncé dans le dossier d'enquête, lors d'un dépôt de permis de construire ne peut nous satisfaire. En effet une telle procédure, lourde administrativement (allongement des délais...) risque de nuire au bon développement de l'exploitation agricole.

Ainsi et comme ce fut le cas lors du classement du grand site des deux caps et de la plaine de la bataille de Bouvines, nous demandons que cette exploitation soit détournée du projet de classement voire l'intégralité du hameau d'Honvault.

En effet, nous constatons qu'un détournement est possible dans la mesure où le hameau de Terlincthun est exclu du périmètre. De la même manière, nous notons que la Zac de Wimille, qui impactera indiscutablement le paysage local avec l'arrivée de plus de 200 habitations en est également exclue.

Nous nous permettons de penser que ce n'est qu'une erreur et que celle-ci va être corrigée afin d'assurer le développement de l'exploitation agricole d'Honvault.

Dans ce contexte, au regard des éléments actuels qui ne nous permettent pas d'apprécier que le développement futur de l'exploitation de Monsieur Potterie soit préservé, **nous émettons un avis défavorable sur projet de classement du site de la pointe de la crèche.**

Restant à votre disposition pour éclaircir cette situation, veuillez agréer, Madame la Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

C. DURLIN